

Agenda

*Agir ensemble
pour construire
la ville de demain*

21
COGNAC
2013 - 2017



Service Démocratie Locale - Agenda 21

www.ville-cognac.fr

Contact :
05.45.36.55.36



La démarche Agenda 21 à Cognac

Regards croisés sur l'Agenda 21 de la ville de Cognac

Nous nous attachons depuis plusieurs années à prendre en compte le développement durable dans toutes nos actions. En 2009, nous avons décidé d'aller plus loin et de réaliser un Agenda 21. Ainsi, c'est bien de la volonté politique de l'équipe municipale que découle l'engagement de la ville de Cognac dans une démarche d'Agenda 21.

Déterminer les grands objectifs d'aménagement urbain dans le respect du développement durable, c'est faire des choix pour **bâtir le Cognac de demain**. L'Agenda 21 de Cognac n'est pas un aboutissement, c'est un début. Vous êtes au cœur de ce projet et chacun peut en être l'ambassadeur.

Nous avons d'ailleurs souhaité inscrire **la participation citoyenne au cœur de ce projet de développement durable** pour renforcer l'implication des habitants dans la vie de leur cité. Cet Agenda 21, vous l'avez construit avec nous, Cognaçaises et Cognaçais, partenaires associatifs, institutionnels et économiques, agents municipaux.

En 2010, la Communauté de communes Grand Cognac s'est également engagée dans l'élaboration de son Agenda 21 local. Ville et Communauté de communes ont donc mis en œuvre une articulation très forte entre leurs démarches et leurs Agendas 21 respectifs.

Notre Agenda 21 à Cognac c'est **73 pistes d'actions réparties en 4 grands axes :**
Proximité - Attractivité - Solidarités - Collectivité responsable

Pour ce faire une démarche progressive, construite par étapes, a été lancée dès 2009 autour de 2 axes principaux :

- **La participation** interne (les agents municipaux, via le Plan Environnement) et externe (les habitants et acteurs locaux) aux réunions de travail et à la construction des pistes d'actions.
- **La cohérence** grâce à une démarche commune du Plan Local d'Urbanisme et de l'Agenda 21. Le travail participatif de construction du PLU a été la « porte d'entrée » pour l'élaboration de l'Agenda 21. Ainsi, les orientations en matière d'utilisation des sols dans la cadre du PLU sont également le socle du programme d'actions.

Les groupes de travail organisés et accompagnés par le service Agenda 21 - Démocratie Locale se sont penchés sur les enjeux auxquels la ville est confrontée : diminution de la population, rareté du foncier, logements vacants, maintien des services à la population, augmentation de la précarité, place de la voiture en ville..., pour **proposer aux élus des actions prioritaires à engager**.

Le programme d'actions Agenda 21 a été adopté en Conseil municipal du 28 février 2013. Tout au long de sa mise en œuvre et de son évaluation, nous comptons sur vous pour le faire vivre.

En attendant, nous vous invitons à découvrir cet Agenda 21, notre feuille de route pour faire de Cognac, pour faire de notre ville, une ville durable.

Michel Gourinchas, Maire de Cognac

Jean-François Hérouard, Maire-Adjoint en charge de l'Aménagement Durable

Qu'est ce que l'Agenda 21 ?

L'Agenda 21 est un plan d'action mondial pour le développement durable du XXI^e siècle adopté lors du Sommet de Rio de 1992. Le développement durable doit satisfaire les besoins des générations actuelles sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs.

L'Agenda 21 décliné au niveau local est un projet de territoire qui permet de traduire le développement durable en programme d'actions. Ces actions doivent ainsi contribuer aux 5 finalités du développement durable qui sont :

- la lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère,
- la préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources,
- l'épanouissement de tous les êtres humains,
- la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations,
- une dynamique de développement selon des modes de production et de consommation responsables.

L'Agenda 21 à Cognac,
c'est

- *3 ans* de démarche,
- *120 habitants*
et acteurs locaux participants,
- *100 agents* mobilisés,
- près de *150 réunions*,
- une adoption en Conseil municipal
le 28 février 2013.

73 pistes d'actions
au programme
de notre Agenda 21.

Retrouvez l'intégralité de l'Agenda 21
sur le site
www.ville-cognac.fr

Sommaire :

Proximité	p.3
Attractivité	p.5
Solidarités	p.7
Collectivité responsable	p.9
Contact	p.11

Crédits photos DR :
Ville de Cognac, Stéphane Charbeau, Yves Ragueneau

Créa. Ville de Cognac - Imprimerie Atelier Graphique du Cognaçais 

Agenda

21

Le cadre de vie est un atout de notre territoire, mais aujourd'hui nos modes de vie ont changé, ils n'ont plus le même impact sur l'environnement et nos besoins sont différents. Le visage de la ville se transforme pour faire face à de nouveaux enjeux. Comment je me déplace au quotidien dans ma ville ? Comment favoriser les modes de déplacements doux ? Quelle est la place de la voiture en ville ? Comment rendre la ville accessible à tous ? Comment préserver et améliorer mon cadre de vie ?

Orientation 1 : préserver l'environnement et construire un cadre de vie de qualité

► Objectif A : apaiser et sécuriser les déplacements quotidiens des Cognaçais



Exemple : Partage de la voie publique

Développement des zones 30 et des zones de rencontre (20 km/h) en hyper centre afin de faciliter la cohabitation des divers modes de déplacements et de garantir la sécurité de chacun : piéton, cycliste et automobiliste.

Affirmer la vocation piétonne des rues Aristide Briand et d'Angoulême en renforçant la communication et la sensibilisation.

Exemple : Aménagement urbain

Requalifier le carrefour de la pharmacie St-Martin et traiter l'entrée de ville (avenue de Royan et rue de Pons) dans une logique d'accès facilité au centre ville, de sécurité pour les piétons et les cyclistes.





► Objectif B : entretenir et améliorer la qualité des paysages urbains et des espaces publics

Exemple : **Éclairage public**

Établir un programme pour améliorer l'éclairage public existant et limiter la consommation d'énergie : remplacement par des équipements plus économes, diminution de l'éclairage sur les sites peu fréquentés ou à certains horaires, ...

Exemple : **Entretien et propreté du domaine public**

Renforcer la politique relative à l'entretien du domaine public et encourager les comportements individuels des habitants en matière de propreté. 2 des 5 Conseils de Quartiers ont déjà engagé des actions sur le problème des déjections canines.

► Objectif C : préserver les ressources, les espaces naturels et prévenir les risques

Exemple : **Eaux pluviales**

Lutter contre les risques d'inondation liés aux eaux pluviales en améliorant le réseau existant, et en cas d'ouverture de nouvelles zones à l'urbanisation, maintenir des zones tampons et préserver les espaces naturels pour l'absorption des eaux de pluie.



Orientation 2 : rendre toute la ville accessible à tous

► Un objectif principal : aménager des sites, des itinéraires et adapter le stationnement et les transports en commun pour que chacun trouve sa place dans la ville

Exemple : **Amélioration de l'accessibilité**

Améliorer l'accessibilité des lieux publics, des administrations et accompagner la mise en accessibilité des commerces pour favoriser l'accès des personnes handicapées aux services, mais également aménager l'accès et valoriser les chemins piétons qui mènent aux espaces naturels de la commune.



20 actions retenues

Si Cognac est une ville au nom mondialement connu, elle est aujourd'hui confrontée à une situation difficile : une baisse de la population, un vieillissement marqué, de nombreux logements vacants et vétustes, des services et des équipements pas toujours adaptés aux besoins.

L'objectif est de bâtir une ville attractive et dynamique qui « donne envie » à de nouveaux habitants de s'y installer, à des entreprises de s'y développer et à des touristes de la visiter.

Orientation 1 : changer la ville

► Objectif A : développer une offre de logement attractive et adaptée

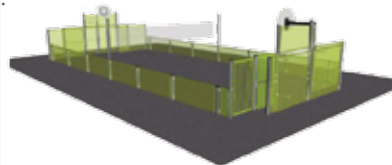
Exemple : Projets d'urbanisation

Ouvrir la zone du Fief Caillon à l'urbanisation dans une logique d'éco-quartier. Les habitants et les acteurs locaux seront sollicités pour participer à l'élaboration de ce projet en Zone d'Aménagement Concerté.

Exemple : Valorisation des espaces publics

Améliorer les espaces publics aux abords des immeubles de logements sociaux. C'est dans cette logique et sur l'initiative du Conseil de Quartier St-Martin, que la ville s'est engagée dans le réaménagement des espaces publics des cités des Rentes et de l'Air :

terrain multisports,
chemins piétonniers,
espaces verts...



► Objectif B : améliorer la qualité architecturale et esthétique de la ville

Exemple : Mise en valeur du cadre de vie

Réaménager les quais pour valoriser le patrimoine de la ville autour du fleuve Charente en créant un lieu de promenade et de détente pour les visiteurs et pour les Cognaçais.



► Objectif C : améliorer et organiser l'accès à la ville et les mobilités

Exemple : Parking relais

Accompagner la mise en place d'une petite plate-forme d'échanges (« parking relais ») à la gare de Cognac grâce à des aménagements légers, et à une réorganisation du site facilitant le développement des modes de déplacements alternatifs à la voiture.



Orientation 2 : rendre la ville dynamique

► Objectif A : Développer des services et des équipements de qualité

Exemple : Développer des services

Inciter à l'installation de professionnels de santé, notamment grâce à un équipement de type « centre de santé » pluridisciplinaire.

Exemple : Réhabiliter les équipements publics

Réfléchir au devenir des bâtiments hébergeant les piscines d'hiver et d'été qui vont être fermées (remplacées par un complexe nautique aux Vauzelles géré par la Communauté de communes Grand Cognac).

► Objectif B : Créer les conditions du développement économique (agriculture, artisanat, commerce et industrie) et de la formation professionnelle

Exemple : Production locale

Accompagner l'installation de maraîchage sur la zone inondable de la Charente (en lien avec le Plan Local d'Urbanisme) pour répondre aux besoins locaux.



Exemple : Soutien à la formation professionnelle

Soutenir l'installation d'un centre de formation sur le site de l'ancien hôpital.

Orientation 3 : faire de Cognac une ville connue et reconnue en communiquant plus efficacement sur la ville et ses atouts et en améliorant l'accueil



Exemple : Accompagner le développement touristique

Renforcer le partenariat avec les maisons de négoce et l'office de tourisme, pour inciter les touristes à visiter la ville et à participer à ses animations, notamment dans le cadre du label Ville d'art et d'histoire.



Exemple : Valoriser le patrimoine

Améliorer la communication sur le patrimoine naturel et la biodiversité via le label Ville d'art et d'histoire et développer les animations dans le Parc François 1^{er} et le Bois du Portail.

17 actions retenues

La Ville de Cognac se mobilise pour que chacun quel que soit son âge, sa situation personnelle (vieillesse, chômage, santé...), puisse se sentir bien dans sa ville. L'objectif est de mettre en place des actions pour favoriser l'épanouissement humain, la qualité de vie, la cohésion et le lien social.

Orientation 1 : aider à tout âge de la vie, aider les plus défavorisés



Exemple : Promouvoir la santé

Mener des actions tout au long de l'année, notamment en direction des enfants et adolescents pour lutter contre l'obésité par des actes de prévention, des animations, des ateliers de cuisine, des cours de sport...

Exemple : Délocaliser l'offre culturelle

Aller à la rencontre de tous les publics et développer les animations dans l'ensemble des quartiers de la ville, notamment dans les zones d'habitat collectif.

Exemple : Accompagner les seniors

Renforcer les actions en direction des seniors pour lutter contre les situations d'isolement : création d'un réseau de bénévoles capables d'accompagner les seniors dans leurs démarches administratives et de rendre visite aux seniors isolés





Orientation 2 : favoriser l'accès de tous aux services, aux droits et aux loisirs

Exemple : Proposer de nouveaux modes de logements

Engager une réflexion sur la question du logement des seniors pour développer des équipements répondant à leur besoin et venir renforcer les établissements sociaux et médico-sociaux existants.



Exemple : Simplifier l'accès aux services

Regrouper les différents services sociaux (CCAS, Mission locale, Pôle emploi...) sur un même site, pour faciliter l'accès à ces services particulièrement pour les personnes qui n'ont pas de moyen de locomotion.

Exemple : Adapter l'offre de gardes d'enfants

Développer des systèmes atypiques de garde d'enfants dans les différentes crèches de Cognac afin de répondre au mieux aux besoins des parents d'aujourd'hui : augmentation des familles monoparentales, évolutions du monde du travail...

Orientation 3 : développer le lien social, la mixité sociale et intergénérationnelle

Exemple : Renforcer le lien social

Étendre les jardins collectifs existants pour favoriser le lien social dans les quartiers, et en intégrer dans les projets d'urbanisation de nouvelles zones comme par exemple la zone du Fief Caillon.



Exemple : Favoriser la convivialité

Organiser des événements conviviaux permettant aux habitants d'un même quartier de se rencontrer et lutter contre l'isolement. Pour cela, la ville souhaite maintenir sa participation à la Fête des Voisins engagée depuis 2008, et renforcer l'implication des Conseils de Quartiers pour l'organisation des animations d'été dans les quartiers.

COLLECTIVITÉ RESPONSABLE

11 actions retenues

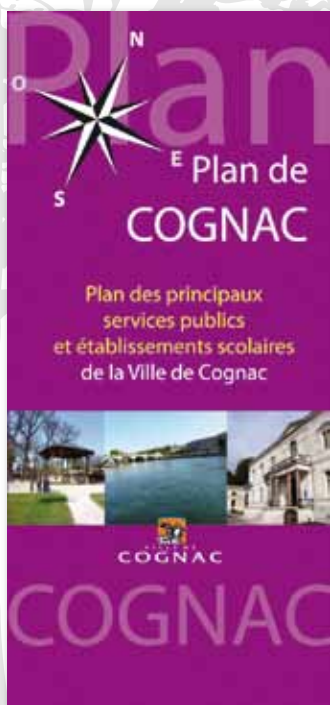
La collectivité de Cognac a choisi de donner l'exemple en matière de développement durable, et de mener des actions en ce sens autour de la solidarité, du respect de l'environnement et de la participation citoyenne.

La ville a donc mis en place un programme d'actions qui lui est propre en poursuivant une démarche interne d'amélioration des pratiques dans ses services et en renforçant la proximité avec les Cognaçais dans une démarche de concertation pour la conduite des projets de la collectivité.

Orientation 1 : Une ville solidaire

Exemple : Lutte contre la précarité

La précarité recouvre une réalité multiforme de l'instabilité de l'emploi aux nouvelles formes de pauvreté. La Ville s'est engagée sur la période 2011-2015 à mettre en place un plan de résorption de la précarité envers les agents contractuels pour leur permettre d'accéder au statut de fonctionnaire, leur assurant ainsi une situation professionnelle durable.



Exemple : Un meilleur accueil pour les usagers

Améliorer l'accueil des usagers dans les services de la ville et du CCAS : mise en réseau et formation des agents d'accueil, nouveaux outils à leur disposition et nouveaux moyens d'information pour les citoyens, ...



Orientation 2 : Une ville respectueuse de l'environnement

Exemple : Le Plan Environnement

Dès 2009 la ville s'est lancée dans une démarche interne visant à réduire l'impact des activités de la collectivité sur l'environnement, et fondée sur la participation des agents. Des groupes de travail thématiques ont été mis en place par appel à volontaires auprès de l'ensemble des agents de la collectivité, tous services et métiers confondus. De nombreuses actions ont été menées et se poursuivent : audits énergétiques, intégration de critères environnementaux dans les marchés publics, isolation des bâtiments municipaux, remplacement de chaudières et de lumières par des équipements plus économes...



Orientation 3 : Une ville à l'écoute de ses habitants



Exemple : Les Conseils de Quartiers : piliers de la Démocratie Locale

A Cognac, les élus ont intégré la participation citoyenne au cœur de leur action notamment avec la création de 5 Conseils de Quartiers : Centre-Ville/Gare, St-Jacques, St-Martin, Champ de Foire, Crouin qui contribuent à l'amélioration du cadre de vie et au développement du lien social.



Exemple : Le développement de la concertation

Les élus ont choisi de porter des actions de concertation sur des projets à l'échelle de la ville. Les habitants, les Conseillers de Quartiers, les acteurs économiques et associatifs, sont sollicités pour participer : label Ville d'art et d'histoire, label Bien Vieillir Vivre Ensemble, démarche Plan Local d'Urbanisme-Agenda 21. D'autres projets de concertation vont s'engager comme sur l'aménagement de la zone du Fief Caillon et sur la collecte des déchets.

Contact



Service Agenda 21 - Démocratie Locale

05 45 36 55 36

Hôtel de Ville

68 boulevard Denfert-Rochereau

16100 Cognac



plus d'infos



Pour tout savoir sur l'Agenda 21,
rendez-vous sur :

www.ville-cognac.fr

Avec le soutien financier de :

